

N° 14/5.08
PREAVIS N°14/3.08

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 60'000.00 POUR L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE COMMUNALE
DE STATIONNEMENT PUBLIC**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission composée de MM. Jean-Jacques AUBERT, Roger CHRISTINAT, Bertrand GILLIARD, Joan MERINO, Sylvain MICHOU, Michel REYNOLDS et Bastien MONNEY, rapporteur soussigné, s'est réunie le 11 mars 2008 à l'Hôtel de Ville. La commission remercie Mme Lilli MONTEVENTI WEBER, cheffe de service à ATD2 et M. Yves Paccaud, municipal ATD2, pour les explications fournies au sujet de ce préavis.

1 PRÉSENTATION

Le stationnement et le trafic au centre ville de Morges sont, comme chacun le sait, un problème récurrent. Le trafic est en continuelle augmentation. Le préavis déposé par la Municipalité expose le contexte actuel dont nous reprenons quelques points.

La situation du stationnement nuit tant au cadre de vie des morgiens, qu'à l'attractivité économique de notre commune. Le niveau de pollution de l'air dépasse régulièrement les valeurs limites et les nuisances sonores sont largement perceptibles en ville. Même si on peut imputer une partie de ces nuisances à l'autoroute, nous n'avons pas de moyens directs d'y remédier.

Le PALM et le plan directeur cantonal prévoient une densification de la zone "centre". Dans ce périmètre, la densité prévue serait de 200 habitants/emplois par hectare. Il sera nécessaire de mettre à disposition des possibilités de stationnement adéquates à Morges pour le bien des morgiens.

Le centre ville de Morges est très compact, le plan directeur communal souligne que le stationnement est un levier important dans la restructuration du réseau des déplacements individuels motorisés. Une offre adéquate en stationnement aux portes du centre permettrait de limiter l'offre dispersée actuellement dans l'enceinte du centre ville. M. Paccaud a eu l'occasion d'expliquer qu'aucune conclusion ne doit être tirée avant que l'étude ait abouti et, de ce fait, il n'est pas prévu de supprimer linéairement des places de stationnement.

Notre commune doit se doter d'une vision à moyen et long termes en matière de stationnement, en tenant compte des nouvelles constructions prévues et du futur schéma des circulations. Cette étude aura pour but d'y répondre.

2 BUT DE L'ETUDE

Le but de l'étude sera de définir une politique globale du stationnement public.

Au niveau cantonal, l'Etat considère comme nécessaire que Morges clarifie sa stratégie communale en matière de stationnement. Actuellement, plusieurs plans directeurs localisés sont déposés auprès des services compétents du Canton. Il a été demandé, pour certains d'entre eux, qu'une évaluation environnementale stratégique (EES) soit menée, l'objectif du Canton étant de vérifier l'impact sur l'environnement de l'ensemble des projets déposés. L'Etat souhaite donc avoir une vision d'ensemble et non plus sectorielle du stationnement à Morges. Aussi et dans un but qui n'est pas contestable, le Canton est beaucoup plus attentif aux normes OPair, raison pour laquelle ces EES lui sont indispensables lors d'examens préalables. Il sera aussi plus facile pour notre commune d'exposer au Canton les besoins en stationnement car ceux-ci seront prévus et planifiés dans l'étude. Cette maîtrise du stationnement présent et futur par notre commune sera attendue par le Canton. Les procédures de consultation auprès des instances cantonales seront dès lors plus rapides.

Au niveau communal, le plan directeur communal traite des aspects de mobilité et l'étude sur le stationnement fournira une base de travail précieuse pour sa finalisation.

Le stationnement, visualisé dans son ensemble, permettra à notre commune de mesurer l'impact du stationnement d'un secteur de la ville sur l'autre. Cette étude permettra aussi de rechercher des mesures d'amélioration, soit en optimisant le stationnement existant ou en trouvant des synergies. Mme Monteventi Weber nous a fait part qu'elle souhaitait, au travers de cette étude, avoir une très bonne estimation des besoins à moyen terme et de pouvoir mesurer les avantages et inconvénients de chaque projet.

Les nombreuses questions qui seront traitées permettront, une fois répondues, d'apporter des solutions pragmatiques et devront amener des solutions aux divers problèmes actuels.

3 DISCUSSIONS DE LA COMMISSION

La commission a mesuré l'importance pour notre commune d'élaborer une étude devant permettre de résoudre les problèmes liés au trafic et au stationnement. Les commissaires attendent beaucoup des résultats qui leur seront présentés. Les conclusions devront concrètement être applicables et ne pas seulement lister les problèmes existants.

Il a aussi été relevé qu'une étude qui ne tiendrait pas compte des intérêts des acteurs concernés n'aurait pas les mêmes répercussions. La commission salue l'initiative visant à créer un groupe de travail à qui la Municipalité présentera les résultats au fil de l'étude.

4 ASPECT FINANCIER

Ce préavis figure au plan des investissements. Le montant de l'étude s'élève à CHF 60'000.- soit CHF 20'000.- de plus que le montant prévu. Le crédit d'étude pour la création de 100 places à Beausobre ayant été intégré à cette étude, le montant de CHF 50'000.- prévu à cet effet est supprimé.

5 CONCLUSION

Cette étude, exigée par le Canton, aura pour but de trouver des solutions pragmatiques aux problèmes de stationnement actuels. Il s'agira aussi, pour notre commune, de se doter d'un instrument assurant la préservation et l'amélioration du cadre de vie et de pérenniser l'attractivité de Morges. La commission approuve à son unanimité ce préavis.

Les questions qui seront traitées lors de l'étude ont retenu l'attention des commissaires. Elles sont directes et précises et visent à trouver des solutions pragmatiques aux problèmes actuels. Les commissaires attendent qu'il y soit répondu et demandent à la Municipalité que le rapport final de cette étude soit présenté au Conseil communal courant 2009. Les commissaires ont apprécié que l'étude soit présentée pour consultation au groupe d'accompagnement constitué de membres du Conseil communal, des milieux économiques et touristiques.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 pour l'élaboration d'une politique communale de stationnement public;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

B. Monney